



UNITED NATIONS
DEPARTMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL AFFAIRS
STATISTICS DIVISION

**Regional Workshop for African countries on
Compilation of Basic Economic Statistics jointly organized by
United Nations Statistics Division (UNSD) and
African Centre for Statistics at Economic Commission for Africa (ACS)**
16-19 October 2007, Addis-Ababa, Ethiopia

ECOSOC Resolution 2006/6:

Strengthening statistical capacity

Strengthening statistical capacity*

The Economic and Social Council,

Deeply concerned that (a) there still exists in many countries a lack of adequate data to (i) assess national trends in the context of monitoring progress towards the realization of all the internationally agreed development goals, including the Millennium Development Goals, and (ii) inform and monitor the implementation of national development policies and strategies, and (b) in many countries where data do exist, there is lack of capacity to use them and, in certain cases where country data are available, they are not used to the extent possible,

Affirming that without a coordinated effort to enhance and sustain statistical capability in many developing countries and countries with economies in transition, effective monitoring of progress towards national as well as internationally agreed development goals, including the Millennium Development Goals, is being compromised,

Recognizing the fundamental importance of sustainable national statistical capacity to produce reliable and timely indicators of a country's progress,

Expressing its concern about the validity of the use by international agencies of imputed data, particularly when there is a lack of transparency in their methodology,

Recalling its resolution 2000/27 of 28 July 2000, in which it reaffirmed the importance of national efforts to build statistical capacity in all countries, including through statistical training, and of effective international support in this context for developing countries and countries with economies in transition,

Further recalling its resolution 2005/13 of 22 July 2005, in which it noted the critical importance of the 2010 round of population and housing censuses for meeting data needs for the follow-up activities to the international conferences and summits, including the Millennium Summit,

Stressing that all review and follow-up processes of the major United Nations conferences and summits in the economic, social and related fields must focus on the progress made in the implementation of commitments,

Reiterating the need for continued efforts by the Statistical

Commission to further improve the list of indicators on implementation of the outcomes of the major United Nations conferences and summits in the economic, social and related fields, including by means of methodological and technical refinement of the existing indicators,

Further reiterating the need to apply and further develop indicators on means of implementation to evaluate progress towards conference goals in creating an enabling environment for development,

1. *Calls on* Member States to intensify their efforts to strengthen national statistical capacity in order to produce reliable and timely statistics and indicators for the monitoring of:

(i) National development policies and strategies;

(ii) The implementation of commitments and the achievement of all development goals at the national, regional and international levels;

2. *Calls upon* the United Nations system, including the United Nations Statistics Division and the regional commissions and international agencies to support national efforts in building and strengthening national statistical capacity, in particular of developing countries;

3. *Encourages* the strengthening of statistical capacity of the relevant international agencies;

4. *Urges* donor countries and organizations and the international and regional statistical community to support developing countries and countries with economies in transition in strengthening statistical capacity in support of development. They should largely build upon existing national, regional and international initiatives in a coordinated manner and encourage other initiatives to address significant gaps that might emerge;

5. *Calls on* all international agencies, through the Inter-Agency and Expert Group on Millennium Development Goals Indicators, under the coordination of the United Nations Statistics Division and in accordance with the guidance provided by Member States through the Statistical Commission, to improve the coverage, transparency, and reporting on all indicators in order to enhance the database on all Millennium Development Goals, including through:

(a) Defining priorities and developing a strategy to improve data for all indicators;

(b) Identifying ways, including through capacity-building where needed to improve countries' reporting on all MDGs;

(c) Avoiding imputation unless specific country data are available for reliable imputations following consultations with concerned countries and through transparent methodologies;

(d) Ensuring that the supporting metadata complies with guidelines developed by an expert panel constituted by the Statistical Commission for that purpose, and in this regard requests the Secretariat to forward recommendations to the Statistical Commission for consideration and adoption;

6. *Requests* the Secretary-General to report on the implementation of the present resolution in the context of the regular report on statistical capacity-building to be presented under the relevant agenda item for discussion by the Statistical Commission at its thirty-eighth session.

Renforcement des capacités statistiques*

Le Conseil économique et social,

Profondément préoccupé a) par le fait que de nombreux pays continuent de manquer de données adéquates i) pour évaluer les tendances nationales dans le cadre du suivi des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs convenus à l'échelon international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et ii) pour définir et suivre l'application de politiques et stratégies nationales de développement, et b) par le fait que dans de nombreux pays où ces données existent, les capacités nécessaires à leur utilisation sont inexistantes et dans certains cas où des données nationales sont disponibles, elles ne sont pas utilisées autant que possible,

Affirmant que sans un effort coordonné visant à renforcer et à maintenir la capacité statistique dans de nombreux pays en développement et pays en transition, le suivi effectif des progrès obtenus dans la réalisation des objectifs de développement convenus aux échelons national et international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, est compromis, *Reconnaissant* l'importance fondamentale d'une capacité statistique nationale durable pour produire des indicateurs actualisés et fiables des progrès obtenus par un pays,

Exprimant son inquiétude quant à la validité de l'utilisation, par les organisations internationales, de données imputées, en particulier lorsque la méthodologie utilisée manque de transparence,

Rappelant sa résolution 2000/27 du 28 juillet 2000, dans laquelle il a réaffirmé l'importance des efforts entrepris au niveau national par tous les pays pour développer leur capacité en matière statistique, y compris par le biais de la formation, ainsi que d'un appui international efficace en faveur des pays en développement et pays en transition à cet égard,

Rappelant également sa résolution 2005/13 du 22 juillet 2005, dans laquelle il s'est déclaré conscient que la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi des conférences et sommets internationaux, notamment du Sommet du Millénaire,

Soulignant que tous les examens et activités de suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes doivent être axés sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements,

Réaffirmant qu'il importe que la Commission de statistique poursuive ses efforts pour affiner encore la liste d'indicateurs sur l'application des textes

issus des grandes conférences et réunions au sommet dans les domaines économique et social et les domaines connexes, notamment en améliorant les indicateurs actuels sur les plans méthodologique et technique;

Réaffirmant également qu'il faut utiliser et affiner les indicateurs sur les moyens d'application pour évaluer les progrès dans la réalisation des objectifs des conférences en ce qui concerne la création de conditions favorables au développement,

1. *Demande* aux États Membres de redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités statistiques nationales afin d'être en mesure d'établir des statistiques et des indicateurs fiables et actuels pour assurer le suivi :

i) De leurs politiques et stratégies nationales de développement;

ii) Du respect des engagements et de la réalisation de tous les objectifs de développement aux niveaux national, régional et international;

2. *Invite* le système des Nations Unies, y compris la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et les commissions régionales, et les organismes internationaux concernés à aider les pays, en particulier ceux en développement, à développer et renforcer leurs capacités statistiques nationales;

3. *Encourage* le renforcement des capacités statistiques des organismes internationaux compétents;

4. *Engage instamment* les organisations et les pays donateurs et les organismes statistiques internationaux et régionaux à aider les pays en développement et les pays en transition à renforcer leurs capacités statistiques au service du développement et, pour ce faire, à s'appuyer dans une large mesure, de manière concertée, sur les initiatives nationales, régionales et internationales existantes en la matière et à encourager d'autres initiatives visant à combler les lacunes qui pourraient se révéler;

5. *Demande* à tous les organismes internationaux, agissant par l'intermédiaire du Groupe inter-institutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, sous la coordination de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et conformément aux orientations fournies par les États Membres par l'intermédiaire de la Commission de statistique, d'améliorer la portée et la transparence de tous les indicateurs et l'établissement de rapports sur ces indicateurs afin de développer la base de données sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment :

a) en fixant des priorités et en

élaborant une stratégie qui permettent d'améliorer les données sur tous les indicateurs;

b) en recensant les moyens d'améliorer les rapports que les pays établissent sur tous les objectifs du Millénaire pour le développement, y compris, au besoin, par le renforcement des capacités;

c) en évitant les imputations, à moins de disposer de données nationales qui permettent d'obtenir des imputations fiables à l'issue de consultations avec les pays concernés et au moyen de méthodes transparentes;

d) en veillant à ce que les métadonnées correspondantes soient conformes aux directives élaborées par un groupe d'experts que la Commission de statistique a constitué à cette fin et, à cet égard, prie le Secrétariat d'en transmettre les recommandations à la Commission de statistique pour examen et adoption;

6. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte de l'application de la présente résolution dans le cadre du rapport périodique sur le renforcement des capacités statistiques qui sera présenté à la Commission de statistique, à sa trente-huitième session, pour examen au titre du point pertinent de son ordre du jour.